

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**Du 24 mai 2012**

**n°5**

**page 1/1**

**RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI**

**OBJET :     Marché pour l'exploitation des installations de chauffage  
              Signature du contrat**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault a confié en 1996 à la société Dalkia l'exploitation et la maintenance d'une partie de ses installations de chauffage. Après appel d'offres, un contrat d'exploitation d'une durée de 6 ans, avec une année probatoire, sera établi de nouveau au mois de septembre prochain.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui permet au maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**VU** la délibération n° 4 du conseil municipal du 29 mars 2012, relative à la formation d'un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault, la C.A.P.C (Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais) et le C.C.A.S (Centre communal d'action sociale) de Châtellerault.

**CONSIDERANT** qu'une consultation par appel d'offres ouvert est en cours pour procéder à l'attribution du contrat d'exploitation des installations de chauffage municipales,

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le maire, ou son représentant, à signer le contrat d'exploitation des installations de chauffage avec l'exploitant retenu au terme de la consultation, pour un montant prévisionnel de 1 086 956 € HT soit 1 300 000 € TTC.ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses seront imputées aux comptes 60621 et 6156, service 3110 et aux sous-fonctions correspondantes.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2012 N°3946  
Publié au siège de la Mairie, le 31/05/2012

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM